



Le Département aux  
côtés des Réunionnais

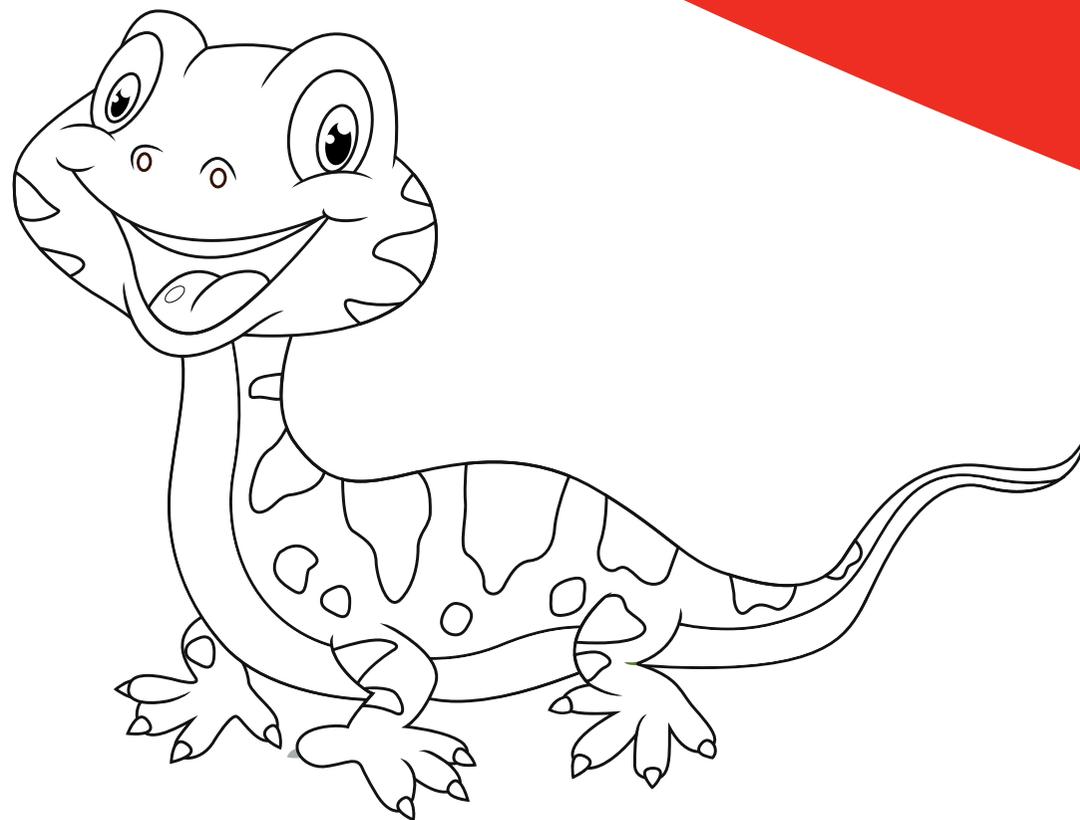


Trouvez la PMI la plus  
proche de votre domicile  
en scannant ce QR code

Direction de la  
Communication - Janvier 2022



# LE PREMIER BILAN SANTÉ de votre enfant à l'école maternelle



Ce livret est pour toi (écris ton prénom)

Le Département aux  
côtés des Réunionnais

.....  
tu peux colorier les dessins





La bonne santé des marmailles étant une priorité, le Département réalise chaque année, en lien avec le rectorat et les établissements scolaires, un « bilan de santé en école maternelle » grâce à la mobilisation de nos professionnels de PMI. Ecoute, conseils, accompagnement sont ainsi les maîtres-mots de ce service qui bénéficie chaque année à plus de 10 000 petits Réunionnais, permettant de

favoriser une entrée optimale dans le cycle scolaire. Cela, tout en renforçant le lien entre le Département et les familles, un lien qui se construira tout au long de la vie, pour contribuer au bien-vivre ensemble réunionnais.

*Cyrille Melchior.*

Président du Conseil départemental

## UN BILAN COMPLET, GRATUIT, SYSTÉMATIQUE POUR TOUS LES ENFANTS DE 3-4 ANS

### Qu'est-ce qu'un bilan complet ?

- **Un dépistage visuel**

Plus tôt on repère les difficultés, plus les traitements sont efficaces.

- **Un dépistage auditif**

Ne pas entendre correctement entraîne des difficultés de compréhension, d'attention, de langage...

- **Une évaluation du langage et des différents apprentissages**

Il est important de pouvoir identifier s'il y a des troubles pour orienter votre enfant vers les professionnels adaptés.

- **Une évaluation du développement psychomoteur et de l'adaptation à l'école**

- **Un examen médical** (prise des mensurations, vérification des vaccinations, etc...).

### Avec qui va t'on faire ce bilan ?

Une infirmière ou une infirmière puéricultrice, puis en fonction du bilan on voit le médecin et/ou la psychologue.

## UN BILAN POUR TOUS, UNE ATTENTION POUR CHACUN



Ce temps permet aussi de discuter de différents sujets du quotidien : l'alimentation, le sommeil, les soins des dents etc. C'est l'occasion de recevoir des conseils personnalisés !

### Et après ?

Les professionnels écrivent les résultats dans le carnet de santé et votre médecin est informé. S'il est nécessaire, ils vous orienteront vers votre médecin traitant ou un spécialiste (ophtalmologue, ORL, dentiste ...) ou vers un établissement spécialisé (CAMSP, CMPEA, CMPP, RASED...).

Le dossier de votre enfant sera transmis au Centre Médical Scolaire du rectorat dès son passage en grande section pour la continuité de son suivi médico-scolaire.

